

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 25 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard ZBORALA.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 28/06/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme GOUILLLOU Agnès (Pouvoir à M. MERILLOU Stéphane), M. NOUHAUD Jean-Louis (Pouvoir à M. VINCENT François), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à M. SCHOENDORFF Frédéric), Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. BOURDOLLE Philippe

10. RESULTAT DE LA 2^{EME} CONSULTATION : RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 mai 2019, il avait été autorisé à signer les marchés de travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie des lots n°1, 2, 6, 8, 11 et 13, pour un montant de 187 580,17 € H.T. soit 225 096,20 € T.T.C. Il convient de rectifier le montant du lot n°1 attribué à Massy TP, suite à une erreur de calcul (option comptée 2 fois).

Par délibération en date du 20 mai 2019, il avait également été décidé de relancer une consultation pour les lots n°3, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14 et 15.

La consultation des entreprises a été réalisée en procédure adaptée. Elle portait sur 9 lots.

Au terme de cette consultation, l'ensemble des offres remises ont été étudiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour chacun des lots, c'est la proposition économiquement la plus avantageuse qui a été retenue.

N°	Désignation du lot	Désignation entreprise	Montant € HT	Montant € TTC
01	VRD – Espaces verts	SAS MASSY TP	33 849,74	40 619,69
02	Démolitions	SAS MASSY TP	39 967,32	47 960,78
03	Gros œuvre	N.S. KOMAR	319 297,61	383 157,13
04	Charpente bois – couverture tuiles	N.S. KOMAR	32 573,51	39 088,21
05	Isolation thermique par l'extérieur	SARL COTE MURS	44 941,34	53 929,61
06	Étanchéité	SAS SMAC	9 549,33	11 459,20
07	Menuiseries aluminium	MIROITERIE RAYNAUD SAS	96 568,21	115 881,85
08	Serrurerie - métallerie	SA JOUANDOU	24 829,60	29 795,52
09	Plâtrerie - isolation	SARL PIERRE FAURE	64 627,84	77 553,41
10	Menuiseries intérieures bois	SARL JANET	35 436,40	42 523,68
11	Revêtements de sol	SARL SOLS BOUTIC	47 810,14	57 372,17
12	Revêtements muraux – peintures	ROUGIER BATIMENT	23 734,82	28 481,78
13	Ascenseur	SAS DUTREIX-SCHINDLER	26 756,00	32 107,20
14	Electricité	AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES SCOP SA	84 638,48	101 566,18
15	Chauffage – ventilation - plomberie	BOUGNOTEAU SAS	90 117,05	108 140,46
		TOTAL	974 697,39	1 169 636,87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces marchés de travaux avec les entreprises désignées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} Adjoint au Maire
Bernard ZBORALA

